

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 257-2017
Type d'intervention: Postulat
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2017.RRGR.687

Déposée le: 20.11.2017

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Sommer (Wynigen, PLR) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 23.11.2017

N° d'ACE: 182/2018 du 21 février 2018
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
Classification: –
Proposition du Conseil-exécutif: **Rejet**



Campus de la Haute école spécialisée bernoise : réalisation sous forme d'un projet PPP

Le Conseil-exécutif est chargé d'étudier si la construction du Campus HESB au Weyermannshaus pourrait être réalisée sous forme d'un partenariat public-privé.

Développement :

La construction du Campus sur le site de Weyermannshaus, avec ses 35 000 m² de surface utile principale (SUP) au moins, est un objet idéal pour un partenariat public-privé. Dans le cadre de l'appel d'offres, en posant des exigences spécifiques, le canton de Berne a la possibilité de juger les offres en fonction de critères précis et de sélectionner la meilleure. La Haute école spécialisée bernoise bénéficierait ainsi d'un bâtiment dont les coûts peuvent être budgétés avec exactitude : loyer, coûts d'exploitation et rente du droit de superficie.

La solution serait globale, car le terrain ainsi que les bâtiments sont loués. Au moment de l'expiration du droit de superficie, la situation serait claire : soit le bail prend fin, soit il peut être prolongé avec la rente du droit de superficie – cela dépendra des besoins de la Haute école spécialisée bernoise à ce moment-là.

Pour cette manière de procéder, il faut préparer les plans spécifiquement pour un partenariat public-privé et préparer l'appel d'offres pour un investisseur avec un planificateur et une société d'exploitation. Les premières expériences tirées du centre administratif cantonal de Berthoud, projet réalisé sous forme de partenariat public-privé, pourront être mises à profit.

Motivation de l'urgence : Le crédit d'étude devrait être approuvé en mars 2018. Le type de procédure de mise au concours doit être déterminé avant cette échéance.

Réponse du Conseil-exécutif

Pour des raisons de technique financière, le Conseil-exécutif n'envisage pas pour l'instant de nouveau financement sous forme de partenariat public-privé. Contre l'avis des experts financiers du canton, le Contrôle des finances avait à l'époque exigé, pour le projet PPP de Berthoud, que les bâtiments financés par des fonds de tiers soient finalement inscrits au bilan, et il n'a ainsi pas été possible d'alléger le compte des investissements comme prévu. Cette pratique a par la suite été intégrée au droit budgétaire du canton lors de la révision partielle du 1^{er} janvier 2017, effectuée dans l'optique du passage au nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2/IPSAS). De ce fait, les financements PPP grèvent le compte des investissements, en plus des dépenses considérables pour les loyers annuels. Ils sont ainsi, pour des raisons comptables, désavantageux pour les finances cantonales.

Le canton peut également financer un projet de manière contraignante en optant pour une maîtrise d'ouvrage publique. C'est ainsi qu'il procédera pour le Campus HESB de Berne, en fixant par contrat les coûts de construction lors de l'attribution du mandat à une entreprise totale. Les coûts d'exploitation seront également calculés avec précision et définis sur la base du projet. Le canton pourra en outre tirer profit de ses expériences les plus récentes faites dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage publique d'autres projets complexes comme le Campus de Biel/Bienne.

Le modèle PPP a fait ses preuves pour le projet Neumatt à Berthoud, et serait tout à fait envisageable pour d'autres projets cantonaux également si la présentation des comptes était plus flexible. Dans les conditions actuelles cependant, il n'y a pas lieu de procéder à de complexes investigations sur le financement PPP de projets cantonaux. A fortiori dans le cas du Campus HESB de Berne, car le canton pourra bénéficier de l'expérience acquise dans le cadre de la réalisation du Campus de Biel/Bienne. Le Conseil-exécutif propose donc de rejeter le postulat.

Destinataire

- Grand Conseil